

FRAGNES - LA LOYÈRE URBANISME

Desserte Saôneor : l'annulation du projet devant le tribunal aujourd'hui

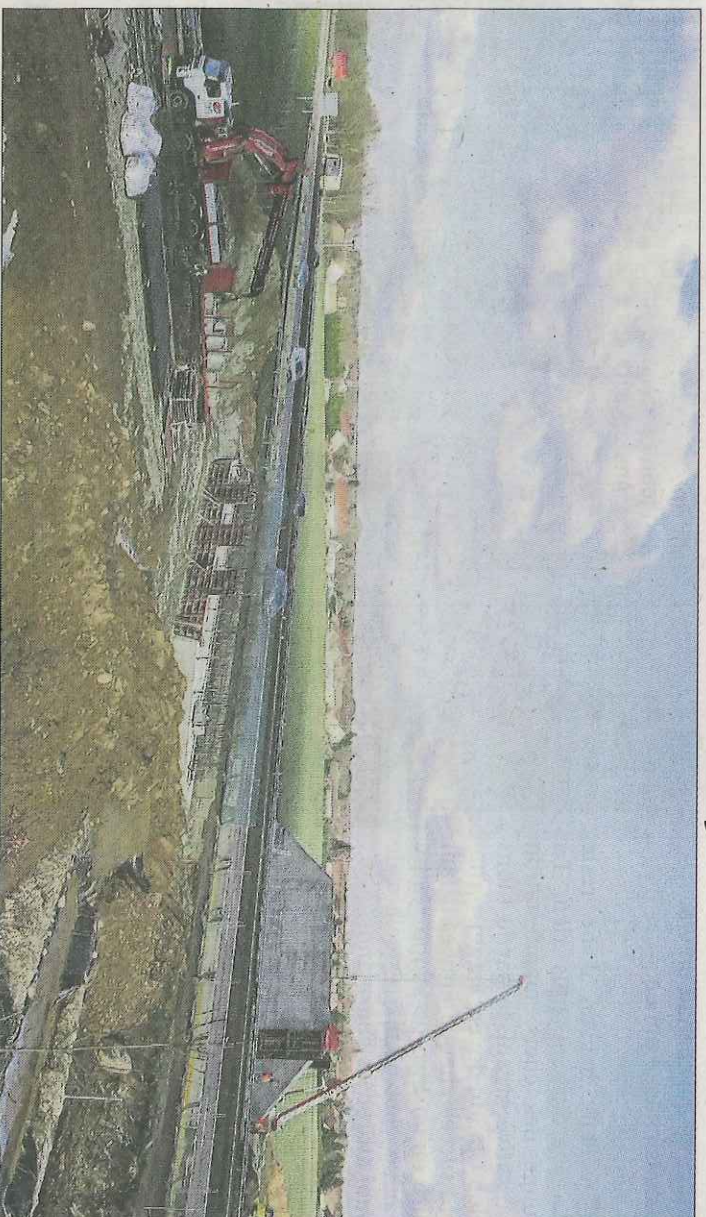
Ce matin, le tribunal administratif de Dijon juge le recours en annulation de la desserte Saôneor déposé par l'association des Amis de la Thalie en première instance. Elle ne s'attend pas à une victoire.

Il y a deux semaines, le tribunal administratif de Dijon devait juger le référé de suspension de travaux de la desserte Saôneor. Au dernier moment, il repoussait l'audience au vendredi 3 février. Michel Mellon a reçu mandat de l'association des Amis de la Thalie pour assister à l'audience.

Des éléments incontournables

C'est en première instance que la demande de l'association sera jugée ce matin. « Nous avons des éléments incontestables », indique Michel Mellon. En premier lieu, le fait que le projet ne soit pas d'utilité publique. Une lettre de Fabrice Hohweiler, alors maire de La Loyère, écrite en 2014 au préfet, et qui « demandait un réexamen du projet pour l'impact sur l'emploi », sera notamment produite.

D'autres éléments seront ensuite présentés, comme l'étude, qui, selon l'association, n'a pas été montrée dans son intégralité. « Il manque la partie sur le demi-échangeur de l'A6. Il n'y a rien dessus, alors qu'il faisait partie du projet. C'est même ce qui coûte le plus cher », poursuit-il.



■ Les travaux de la desserte sont déjà bien avancés. Photo Grégoiry JACOB

« Le compte-rendu de l'enquête publique ne comporte pas non plus le bilan de la concertation, alors que le dossier doit le contenir », affirme Michel Mellon.

Un avis de la Chambre d'agriculture

D'autres arguments seront encore soulevés par l'association : « Le projet a une emprise de 5 hectares sur des terres agricoles et de 4 hectares sur du bois. Il faut l'avis de la Chambre d'agriculture dans l'enquête publique. Il n'y est pas non plus. Le conseil départemental devait également

délibérer pour définir les modalités de la concertation. Cela a été fait, mais il manque les motifs poursuivis alors que c'est obligatoire », précise-t-il.

Enfin, il y a le respect de la loi sur l'eau : le projet ne serait pas compatible selon l'association.

Les Amis de la Thalie s'attendent à un rejet

Ce vendredi, le tribunal ne devrait pas rendre de décision. Elle est attendue pour lundi. « Nous nous attendons à un rejet. Dans ce cas, nous nous réunirons la semaine prochaine pour savoir si

nous ferons appel ou pas de cette décision », termine-t-il.

Dans les documents que fournira Michel Mellon au tribunal aujourd'hui, il y aura de nombreux arrêts du Conseil d'État qui font jurisprudence. Cet organe est la dernière marche d'une procédure.

En cas de rejet, l'association déposera par la suite un référé en suspension des travaux. Car si ceux-ci sont trop avancés, ils risquent d'atteindre un point de non-retour qui cesserait automatiquement toutes les démarches de l'association.

Grégoiry Jacob

CHÂTENAY-LE-ROYAL MUNICIPALITÉ

La sécurisation des écoles coûtera 22 000 €

La commune de Châtenay-le-Royal a chiffré le coût de la mise en place d'un système de sécurité dans les écoles. Une partie pourra être financée par l'État grâce à la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements au titre de l'année 2017.

L'installation de visiophones

Cette sécurisation passera par l'installation de visiophones dans les trois écoles de la ville.

« Les images seront visibles depuis les classes. Cela per-



■ Toutes les écoles de la commune seront équipées de visiophones. Photo Grégoiry JACOB

mettra aux enseignants de voir ce qui se passe aux portes », indique Marie-Laure Brochot, directrice générale des services. Il aura également des interphones. Chaque salle de classe sera également équipée de bloque-porte.

Pas question

« d'enfermer » les élèves

En revanche, il n'y aura pas de grillage surélevé dans les cours. « Il faut garder une certaine mesure dans la sécurisation. Les aménagements doi-

Le coût

Groupe scolaire Berhoz : 4 350 €.
Groupe scolaire Crucille : 5 552 €.
Groupe scolaire Rosland : 7 000 €.

vent être adaptés à notre contexte », termine-t-elle.

Ces travaux devraient être réalisés au cours du prochain été. Même si la commune ne touche pas de subvention.

Grégoiry Jacob